

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 23 FEVRIER 2018**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois février à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Roger THEVENOT, Aline MORAND, Michel SUCHET, Valérie BOUILLOUX, Michel BERTHET, Guy LONGEPIERRE, Jean-Claude ARNAUD, Dominique RABILLOUD, Patrice DUPONT, Claire DE CROMBRUGGHE, Catherine PATUEL, Cyrille BOUCHY, Cédric REY, Coralie LUTAUD, Jacques DESHOTEL, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Jean-Luc PAQUELIER (Pouvoir à Michel BERTHET), Valérie BABAD (Pouvoir à Aline MORAND), Robert GUILLARD (Pouvoir à Roger THEVENOT), Simone DUVERNAY (Pouvoir à Jacques DESHOTEL), Josiane DESROCHES, Crystelle CHANAUD.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
 - Tarifs de location,
 - Tarifs de la Taxe sur la Publicité Extérieure,
 - Marché voirie : Appel d'offres
 - Demande de prise en charge d'une surconsommation d'eau,
 - Demandes de subventions,
 - Modification des statuts de MBA,
 - Avis sur le dossier relatif à l'exploitation d'un bâtiment de préparation et de conditionnement de vin à Chânes,
 - Divers.
-

Le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2018 est lu et adopté.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Dominique RABILLOUD.

Délibérations :

Commune – Tarifs Joug Dieu

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs des locations des salles Joug-Dieu à compter du 1^{er} juillet 2018.

Commune – Tarifs Four à Chaux

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs des locations du Four à Chaux à compter du 1^{er} juillet 2018.

Commune – Révision des tarifs de TLPE

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité que les tarifs soient revalorisés tous les ans en fonction du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. La première révision aura lieu en 2019.

Appel d'offres – Marché de voirie 2018

le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à recourir à l'appel d'offres.

Prise en charge d'une surconsommation d'eau d'un locataire

Pas de décision de prise, en attente d'éléments complémentaires.

Commune - Demande de subvention DETR Vidéoprotection

Le conseil municipal autorise le Maire à demander la subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2018 au taux maximum pour l'installation d'un système de vidéoprotection pour les points d'apports volontaires.

Commune - Demande de subvention DSIL Travaux de voirie 2018

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL).

Commune - Demande de subvention DSIL Rénovation des bâtiments scolaires

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL).

Commune - Demande de Fonds de Concours Vidéoprotection

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une aide, dans le cadre du fonds de concours, concernant ces travaux.

Mâconnais Beaujolais Agglomération - 2^{ème} modification des statuts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 4 voix CONTRE (compte tenu de la proposition de restitutions aux communes à compter du 1^{er} janvier 2018 de la compétence suivante : Aménagement, entretien et promotion des sentiers de randonnée dans le périmètre de la communauté de communes CCMB – Michel BERTHET, Jean-Luc PAQUELIER, Jean-Claude ARNAUD, Patrice DUPONT) et 7 ABSTENTIONS (Catherine PATUEL, Claire DE CROMBRUGGHE, Coralie LUTAUD, Guy LONGEPIERRE, Jacques DESHOTEL, Simone DUVERNAY, Rémi BESSON).

DECIDE d'approuver :

- les statuts modifiés de MBA, tels que joints en annexe,
- la restitution aux communes de l'ex CCMB les biens mis à disposition, ci-joints, s'agissant de la compétence petit patrimoine.

DIT que les communes membres sont consultées dans les conditions de majorité requises pour la création de l'EPCI et que la décision de modification des statuts fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Avis sur le dossier relatif à l'exploitation, par SAS SOBEMAB, d'un bâtiment de préparation et conditionnement de vin sur la commune de Chânes

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable à la demande d'enregistrement de la SAS SOBEMAB.

La séance est levée à 21h10.

Le Maire,